



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Ma Ville Mon Artisan

Annexe

Avec
le réseau des ,
l'Artisanat a de **l'avenir**

CRITÈRES DE SÉLECTION

Catégorie développement durable / économie responsable (responsabilité sociale de l'entreprise)

Cette catégorie vise à récompenser la capacité des communes / EPCI à soutenir et faciliter la mise en place de dispositifs, programmes de développement durable / éco responsable des entreprises artisanales de leur territoire.

Cette catégorie récompense notamment les communes ayant mis en place des aides ou des actions de valorisation pour :

- Le soutien à l'utilisation de produits et matériaux labellisés ou éco-certifiés, de composants recyclés ou recyclables,
- l'optimisation de la consommation énergétique, le recours aux technologies propres, la gestion des déchets, les éco-gestes, la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la mobilisation des entreprises artisanales dans la rénovation énergétique des bâtiments (parc immobilier public et particuliers),
- la promotion de la réparation et de l'augmentation de la durée de vie des produits,
- la logique des circuits de proximité et de l'approvisionnement en produits locaux artisanaux,
- l'accompagnement des entreprises artisanales sur les mobilités durables,
- la transparence sur les bonnes pratiques environnementales...

Toutes autres actions pouvant répondre aux critères de cette catégorie seront étudiées.

Catégorie culture et patrimoine

Cette catégorie a pour objet de récompenser la capacité de la commune / EPCI à valoriser son ancrage culturel, l'intérêt qu'elle porte aux métiers artisanaux tout en assurant la promotion et le développement du patrimoine culturel français.

Cette catégorie récompense aussi bien :

- la mise en place de chantier de rénovation de bâtiments anciens faisant appel à des entreprises artisanales,
- la valorisation des savoir-faire et des produits artisanaux,
- le développement de parcours de découverte des savoir-faire artisanaux en lien avec la promotion touristique,
- la promotion auprès des jeunes publics des métiers artisanaux et du patrimoine français,
- la promotion de la culture.

Toutes autres actions pouvant répondre aux critères de cette catégorie seront étudiées.

Catégorie développement économique et emploi

Cette catégorie a pour objet de récompenser les communes / EPCI qui soutiennent la mise en place de dispositifs et programmes permettant le développement économique des entreprises artisanales de leur territoire. De plus, ces actions pourront également avoir un effet favorable en matière d'emploi au sein des entreprises artisanales.

Elle récompense les communes ayant mis en place des aides ou des actions de valorisation pour :

- la préservation et le développement de services artisanaux de proximité sur le territoire,
- le développement de produits immobiliers adaptés aux besoins des entreprises artisanales,
- la création d'outils mutualisés à destination des entreprises artisanales (tiers lieux, ateliers partagés, etc.),
- la structuration de filières locales s'appuyant sur les entreprises artisanales,
- l'insertion professionnelle des jeunes par la transmission des savoirs (apprentissage,...),
- les décisions visant à favoriser le développement des compétences,
- le soutien et l'accompagnement des entreprises artisanales locales pour anticiper les difficultés.

Toutes autres actions pouvant répondre aux critères de cette catégorie seront étudiées.

Catégorie innovation/ transformation digitale

Cette catégorie a pour objet de récompenser la capacité de la commune / EPCI à favoriser l'innovation, le développement des nouvelles technologies et du digital au sein des entreprises artisanales. Cette catégorie récompense aussi bien :

- l'innovation de produits et de services,
- l'innovation de procédés de fabrication ou de commercialisation,
- l'innovation organisationnelle et managériale,
- la capacité à intégrer le numérique dans les entreprises,
- accessibilité à internet (formation, bourse,...).

Toutes autres actions pouvant répondre aux critères de cette catégorie seront étudiées.